

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024

2024 DU 28 Dénomination avenue Hubert Germain (16^{ème}).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024, par lequel Madame la Maire de Paris propose de substituer la dénomination « avenue Hubert Germain » à celle de l'actuelle « avenue Bugeaud » à Paris (16^{ème}) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 10 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « avenue Hubert Germain » est substituée à celle de « avenue Bugeaud », commençant au numéro 8 de la place Victor Hugo et finissant au numéro 77 de l'avenue Foch à Paris (16^{ème}).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO